



Avis d'attribution- MP 2024-10

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1.POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -. - **Profil d'acheteur :** <https://www.achatspublicscorse.com/>.

Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2.OBJET DU MARCHE : Accompagnement administratif, financier et technique pour la conduite de projets de Coopération territoriale Européenne pour le compte de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Nomenclature communautaire CPV principal : 79421000 Services de gestion de projets autres que pour les travaux de construction.

Numéro de référence du marché : MP 2024-10

Nature des prestations : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques- Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO générale

Forme du marché : Accord cadre à bons de commande

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

3.TYPE DE PROCEDURE : MAPA. Marché passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

4-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE : Le 5 mars 2025.

5-NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membre de l'UE : 3

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

6-NOM DU TITULAIRE: CONSEIL DEVELOPPEMENT INNOVATION -M. BOULANGER Albert -11, rue Marcel PAUL 20 200 BASTIA.

7-MONTANT : 200 000 € HT maximum sur la durée du marché.

8- DUREE : Le marché est conclu pour une période initiale de 48 mois à compter de sa notification.

9-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référend précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référend contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION: Transmis le 11 mars 2025 au BOAMP, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.